

**PRÉAVIS No: 30/23**

**OBJET DU PRÉAVIS:**

Vente d'une surface de quelque 1'070 m<sup>2</sup> de la parcelle n°1368 en zone industrielle au  
Garage des Sorbiers Murtezi Jusufi

**CONSEIL COMMUNAL DU 14 mars 2023**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 20 février 2023 à 20h à la salle Mazan pour traiter de ce préavis.

Elle était composée de : STEVENS Caroline, ANTUNES Daisy, HABEGGER Etienne et MARQUES Ivo, rapporteur.

Mme PICO Carole, syndique de Moudon ainsi que M STECK Jean-Philippe, municipal à l'aménagement du territoire sont venus nous présenter l'objet du préavis susmentionné. Nous les remercions pour leurs disponibilités et la clarté de leurs explications.

Pour rappel, l'objet du préavis est la vente d'une surface d'environ 1'070 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 1368 en zone industrielle à l'entreprise "Garage des Sorbiers Murtezi Jusufi". L'entreprise, connue de la région, cherche à se développer et a fait l'acquisition de la Carrosserie Passion dans la zone industrielle de la Pussaz.

Derrière l'actuel bâtiment de la carrosserie se trouve un emplacement disponible qui permet l'extension de l'activité de la société.

Les discussions avec la société "Garage des Sorbiers" ont débuté lors de la législature 2016-2021 lorsque le prix de vente pour un terrain en zone industrielle était fixé à 150 CHF/m<sup>2</sup>. Celui-ci a été vu à la hausse pour la législature 2021-2026. La Municipalité a souhaité conserver le prix du m<sup>2</sup> convenu lors des premières discussions et souhaité faire un geste compte tenu de l'accessibilité du terrain (dénivelé et pas d'accès routier) ainsi que de la ligne à haute tension qui rend l'aménagement plus difficile (hauteur de bâtiment et machinerie en cas de construction de bâtiment).

La surface à vendre étant rattachée à la parcelle n° 1368, qui elle-même, se trouve être l'objet d'un préavis (n°29/30), elle sera fractionnée et rattachée à la parcelle n° 1366.

La séance se conclut sans d'autres questions concernant ce préavis et la commission débat sur les conclusions acceptées à l'unanimité.

**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 30/23 ;
  - oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ; considérant
  - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. autorise la Municipalité à vendre une surface de quelque 1'070 m<sup>2</sup> de la parcelle n°1368 à Garage des Sorbiers Murtezi Jusufi,
  2. fixe le prix de vente à CHF 130.-/m<sup>2</sup>,
  3. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Moudon, le 20 février 2023

Ivo Marques, rapporteur

